



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de l'Action Sportive
Service du Sport de Proximité

2019 DJS 56 Subvention (15.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray-Olier (6^e).

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les clubs et associations, dans l'exercice de leurs missions, sont des partenaires essentiels de la Ville de Paris dans le développement au quotidien de la vie sportive. La Ville de Paris a développé une politique de partenariat avec plusieurs associations parisiennes majeures. Ce partenariat s'est traduit sous la forme d'une convention annuelle, tenant compte des objectifs poursuivis par la collectivité parisienne, et élaborée en concertation étroite avec la mairie d'arrondissement lorsqu'elle concerne une association locale. Au cours de la saison dernière, 106 conventions annuelles d'objectifs ont été signées.

Dans un souci de continuité d'action et de pérennisation des liens noués avec les associations sportives parisiennes, la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs permettra dès cette année de renforcer les liens de partenariat. La finalité de ces objectifs poursuivis sur plusieurs années est de permettre aux associations de développer leur projet sportif et éducatif, notamment en faveur des jeunes et du public féminin et de mener leurs actions en concertation avec les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports afin de promouvoir leurs disciplines respectives dans la capitale.

En 2019, l'A.S. Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier reconduit ses activités à destination d'environ 1.000 Parisiens (dont 140 jeunes adhérents) à travers la musique, le théâtre, les séjours vacances, les tournois sportifs, le journal LNPO, les fêtes et les rencontres,... Les séjours de vacances, dont le financement est assuré en partie par les actions menées tout au long de l'année, permettent aux jeunes d'être acteurs des projets et de la vie du camp. Les valeurs de citoyenneté, de loyauté et de solidarité sont dispensées lors d'un stage en immersion de 5 jours destiné aux joueurs de football. Les activités musicales et théâtrales sont envisagées dans un cadre identique.

L'association fonctionne sur un mode participatif. Elle incite les adhérents à donner de leur temps pour l'organisation des activités et favorise les liens inter générationnel. Depuis 2015, les activités de soutien scolaire, d'aide à la recherche de stage de 3^{ème} et depuis 2016 de ciné-club et de bibliothèque sont proposées. Une troupe de théâtre pour les 13-18 ans a également été créée. Depuis sa création, dans un esprit de mixité sociale, l'association accompagne des jeunes du 6^e arrondissement et des arrondissements limitrophes (13^e, 14^e, 15^e) ainsi que des jeunes non parisiens. Sa demande de subvention au titre de la jeunesse est motivée par sa volonté de continuer à offrir à ses membres des activités et des séjours de vacances à tarifs réduits en s'appuyant sur sa caisse de solidarité. Par ailleurs, au titre du sport, le club est en partenariat associatif pour l'organisation de la « Paris World Cup » et pour l'accueil d'enfants autistes (avec l'association « Balle au centre ». Le montant proposé a fait l'objet d'une concertation préalable avec le maire d'arrondissement.

Je vous prie donc de m'autoriser à signer l'avenant à la convention d'objectifs annexée au présent projet de délibération, et d'approuver la subvention de 15.000 euros dont 10.500 euros au titre de l'action

sportive et 4.500 euros au titre de la jeunesse, pour l’A.S. Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier (regroupant 680 licenciés – dans 24 équipes – à la Fédération Française de Football).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris